



N° D311 / 2020  
Domaine : 1.1.8

Le Maire de Bois-Colombes, Vice-Président du Département des Hauts-de-Seine ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2122-22 et L. 2122-23 ;

Vu le code de la commande publique et notamment ses articles L. 2122-1 et R. 2122-8 ;

Vu la délibération du Conseil Municipal du 26 mai 2020 qui donne délégation à Monsieur le Maire pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

Vu l'offre remise pour la dévolution du marché relatif à l'évolution du site existant "BoisCoBoutiques.fr dédié aux commerces de la Ville de Bois-Colombes ;

Considérant que la société JD&COM, sise à Bois-Colombes (Hauts-de-Seine), 45, rue Paul Déroulède, a présenté une offre économiquement avantageuse pour la Commune ;

## DECIDE

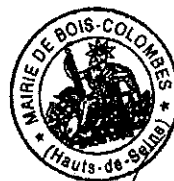
**Article 1** : D'attribuer à la société JD&COM, sise à Bois-Colombes (Hauts-de-Seine), 45, rue Paul Déroulède le marché relatif à l'évolution du site existant "BoisCoBoutiques.fr", dédié aux commerces de la Ville de Bois-Colombes.

**Article 2** : Le marché est conclu pour une durée de trois mois à compter de sa notification.

**Article 3** : Le montant du marché s'établit à 12 500 euros H.T. (TVA. 20%)

Bois-Colombes, le 8 Août 2022

Pour Le Maire empêché,  
L'Adjoint,



Gilles CHAUMERLIAC